

# Poursuivre la mise en place des mesures de protections et de gestion des milieux naturels

---

## Poursuivre la mise en place des mesures de protections et de gestion des milieux naturels

Malgré les efforts nationaux et régionaux en terme de couverture des territoires par des mesures de protection et de gestion des milieux naturels, la démarche SCAP a permis d'identifier des manques de couverture du territoire en terme d'aires protégées, dont certains secteurs jugés sensibles par les acteurs locaux.

Deux types de secteurs semblent devoir être mieux pris en compte : les espaces souterrains et leur faune d'invertébrés ainsi que les forêts de plaine pour lesquelles la connaissance reste encore insuffisante dans certains domaines, notamment concernant les populations saprolognecole (oiseaux et insectes inféodés au bois mort). Afin d'y pallier, 8 propositions de créations d'aires protégées sont en cours. Elles visent à renforcer la protection des milieux thermophiles, des basses vallées alluviales, des forêts, des lacs jurassiens ainsi que des milieux tourbeux et para-tourbeux.

Dans la même logique, la région Franche-Comté doit poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions concernant des espèces vis-à-vis desquelles elle a une responsabilité forte, comme par exemple le sonneur à ventre jaune, les chiroptères (chauves-souris), la Chouette chevêche, les Tétrés ou encore le Râle des genêts.

## Indicateurs

### Nombre d'espèces Liste rouge classées "en danger critique d'extinction", "en danger", "vulnérables" et "quasi menacées" <sup>[1]</sup>

Pour préserver la diversité de la faune et de la flore, il est important de connaître la situation précise de chaque espèce, de surveiller l'évolution des menaces et d'identifier les priorités d'actions : c'est l'objectif de la Liste rouge nationale des espèces menacées. La Liste rouge des espèces menacées en France est réalisée par le Comité français de l'UICN et le Muséum

national d'Histoire naturelle. Il repose également sur un travail collaboratif impliquant de nombreuses organisations et associations naturalistes pour une déclinaison régionale. (UICN).

UICN	Flore	Insectes	Mammifères	Oiseaux nicheurs	Reptiles	Amphibiens	Total
RE	62	1	6	10	1	1	81
CR	71	7	2	19	0	0	99
EN	43	12	2	17	0	2	76
VU	97	21	11	9	2	2	142
NT	114	29	9	14	1	3	170
LC	167	119	37	81	9	7	420
DD	20	9	6	25	0	1	61
NE		12	11	20	1	4	48
<b>Total</b>	<b>574</b>	<b>210</b>	<b>84</b>	<b>195</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>1097</b>

Le nombre présenté compte les espèces en RE, CR, EN et VU

**Valeur de référence:**

398.00

**Unité:**

Nombre d'espèces

**Année de référence:**

2008

**Type d'indicateur:**

Pression

**Objectif de l'indicateur:**

Evaluer l'évolution des espèces dans chaque catégorie et s'assurer d'un maintien de la biodiversité

**Sources:**

DREAL Franche-Comté ou LPO Franche-Comté

**Tendance attendue:**

>Négatif

**Surface couverte par une mesure réglementaire ou un dispositif de gestion d'espace naturel** <sup>[2]</sup>

La préservation par des espèces naturelles passe par la préservation de leurs milieux.

De nombreuses procédures de préservation existent mais toutes n'ont pas les mêmes objectifs ou les mêmes leviers : réglementation, gestion, protection du foncier.

Le calcul final de l'indicateur exclu la part de territoire en parc naturel régional (PNR) car les PNR ne sont pas des outils de préservation ou gestion des milieux.

En hectares <sup>(1)</sup>	Franche-Comté
	En hectares (1)
<b>Protections réglementaires nationales</b>	
Cœurs de parcs nationaux	0
Réserves naturelles nationales	2 775
Arrêtés de protection de biotope	25 487
Réserves nationales de chasse	0
Réserves biologiques ou domaniales	2 175
<b>Protections contractuelles nationales</b>	
Aires d'adhésion de parcs nationaux	0
Parcs naturels régionaux	207 476
<b>Protections foncières nationales</b>	
Sites du Conservatoire du littoral	108
<b>Protections internationales et européennes</b>	
Zones Ramsar <sup>(2)</sup>	5 979
Sites Natura 2000 <sup>(3)</sup>	250 769

Notes : Attention : il peut y avoir des doubles comptes, certains espaces pouvant être couverts par plusieurs types de protection.

(1) Les surfaces s'entendent y compris DPM (domaine public maritime) pour les régions à façade maritime.

(2) La convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental ayant pour objectif général la conservation des zones humides.

(3) Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne.

La Stratégie Nationale de création d'Aires Protégées (SCAP) actuellement menée a pour mission de "stopper la perte de biodiversité" en protégeant de nouveaux milieux et espèces. Aussi les surfaces bénéficiant d'une gestion ou d'une protection devrait être de plus en plus nombreux.

**Valeur de référence:**

494 769.00

**Unité:**

hectares

**Année de référence:**

2012

**Type d'indicateur:**

Réponse

**Fréquence de mise à jour:**

Annuelle

**Objectif de l'indicateur:**

Evaluer l'évolution de la surface des espaces préservés

**Sources:**

Données suivies par Eider

**Tendance attendue:**

>Positif

© Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

- [Plan de site](#)
- [Mentions légales](#)
- [Authentification](#)

---

**URL source:** <http://perfc.dev02.linalis.com/enjeux/milieux-naturels/poursuivre-la-mise-en-place-des-mesures-de-protections-et-de-gestion-des>

**Liens:**

[1] <http://perfc.dev02.linalis.com/indicateurs/nombre-despeces-liste-rouge-classees-en-danger-critique-dextinction-en-danger>

[2] <http://perfc.dev02.linalis.com/indicateurs/surface-couverte-par-une-mesure-reglementaire-ou-un-dispositif-de-gestion-despace>